

Envoi : 29/05/2018  
Réception par le Préfet : 29/05/2018  
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-5-8-3

**Séance du** vendredi 25 mai 2018

**CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE D'UNE APPLICATION DE GESTION  
DE LA MOBILITE DES AGENTS ATTEE DANS LES EPLE SUR LE TERRITOIRE  
ALSACIEN**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSE :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à M. WITH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la convention relative à la fourniture d'une application de gestion de la mobilité des agents ATTEE dans les EPLE sur le territoire alsacien signée le 4 juin 2009 et son projet d'avenant,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant à la convention relative à la fourniture d'une application de gestion de la mobilité des agents adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement dans les établissements publics locaux d'enseignement sur le territoire alsacien, joint en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité